972-200041788-20200819-196-DE

Réception par le Préfet : 19-08-2020

Publication le : 19-08-2020



République Française Collectivité Territoriale de Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 06 AOUT 2020

Présidence : Bruno Nestor AZEROT

Secrétaire : Maurice BONTE

Date de convocation : 28 Juillet 2020 Nombre de conseillers en exercice : 53 Nombre d'élus présents pour ce point : 44

Nombre de procuration : 06

Extrait n°CC-0%-2020-105

Objet : Election des membres de la Commission de Contrôle Financier.

ETAIENT PRESENTS:

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épse VILLET, Jiovanny WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Jean-Hugues MOMPHILE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Violaine DIAZ, Danielle ABBOTT épse NOMEL, Jean-Baptiste ROTSEN

AVAIENT DONNE PROCURATION:

Norbert MONSTIN à Patricia PALMONT, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Christian RAPHA à Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Kristelle RISAL à Germain DUTON, Maurice BONTE à Saint-Yves RANGOM, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES:

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Christian RAPHA.

Partis en cours de séance : Kristelle RISAL, Maurice BONTE, Jenny DULYS-PETIT

972-200041788-20200819-196-DE

Réception par le Préfet : 19-08-2020

Publication le : 19-08-2020

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles R.2222-1 à R.2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui codifient la Commission de Contrôle Financier et qui impose sa création aux collectivités ayant plus de 75 000€ de recettes de fonctionnement ;

Considérant que la commission exerce un contrôle, sur place et sur pièce, dans le cadre des contrats de concessions, d'affermage et de régie intéressée. Ce contrôle porte sur :

- Les opérations financières entre la collectivité et son contractant : surtaxe collectée par un fermier et reversée à la collectivité dans un contrat d'affermage, justification de la subvention d'équilibre versée par la collectivité dans le cadre d'une convention portant sur le transport public de voyageurs, etc..
- L'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.

Considérant que la Commission établit un rapport annuel pour chaque convention soumise au contrôle :

Considérant que la Commission est composée librement par le Conseil Communautaire avec des représentants des associations et/ou des personnes qualifiées ;

Considérant que le Conseil se prononce sur la composition et procède à l'élection des membres. Il n'y a pas de règles spécifiques aux élections. Il sera donc fait application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du CGCT.

Considérant que seule la liste suivante est constituée

Titulaires	Suppléants	
Germain DUTON	Jean-Hugues MOMPHILE	
Saint-Yves RANGOM	Stéphane LORDELOT	
Sylvain HOCHE	Annick CHARLEC	
Christian PALIN		
Jean-Louis MARIE-LOUISE		
Olivier JEAN-DENIS		
Jean-Baptiste ROTSEN		

Considérant le résultat du vote :

Nombre de membres présents (dont procurations)	50
Nombre de votants (dont procurations)	50
Bulletin blancs	00
Abstentions	00
Suffrages exprimés	50

972-200041788-20200819-196-DE

Réception par le Préfet : 19-08-2020

Publication le : 19-08-2020

DECIDE

Article 1:

D'approuver la liste des élus à la Commission de Contrôle Financier comme suit :

Titulaires

Germain DUTON Saint-Yves RANGOM Sylvain HOCHE Christian PALIN Jean-Louis MARIE-LOUISE Olivier JEAN-DENIS Jean-Baptiste ROTSEN

Suppléants

Jean-Hugues MOMPHILE Stéphane LORDELOT Annick CHARLEC

Article 2:

D'autoriser le président à désigner les personnes qualifiées en fonction des travaux de la commission.

Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour 50 Contre: 00 Abstention: 00 Blanc:00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 ADVI 2020

e Président

THO Nestor AZER